

## ajournement, histoire d'enjambement, de redoublement..help me

Par **Cynthia**, le **11/09/2005** à **13:42**

je vais être ajournée ( je suis en 1ere année ) ( avec une moyenne de 9.5 - 9.6 )

j avais l equivalent d un semestre a repasser sur l ensemble cela a été a peu pres, pas de grosse gamelle sauf en histoire des institutions ( 1er semestre) et histoire des institutions judiciaires (2eme semestre)

il me reste encore mardi l oral de rattrapage d anglais si en constit je me suis pas gameller ( genre avoir minimum 8-10) et que en anglais j arrive a avoir entre 10-12, je valide mon premier semestre et je vais pouvoir passer enenjambement ( enfin jcrois, on est super mal informer et de nombreuse rumors telle que le conseil de l université a décidé de ne pas appliquer la politique de un semestre validé sur deux pour pouvoir aller en 2eme année )

apres jme pose une question...que vais-je faire si j'ai pas mon année j'ai 26 ans et un bts assistante de direction en poche je me dis, soit j arrete et je pointe a l anpe soit je refais l année avec gener 4 matieres a repasse et je me trouve un mi temps

apres je me dis, pourquoi ne pas me réinscrire et aller suivre les cours magistraux de deuxieme année, comme cela je serais avancé pour l'année d apres, et j aurais quand meme l impression d avancer et de passer a autre chose

vous en penser quoi de mon histoire !!!

ps: je tiens a rappeler que apres le bac, obtenue a 2 ans, j ai fais deux premieres année de droit deja, mais sans y mettre els pieds quasiment et en n allant qu'a la moitié des exams et encore moins au rattrapage

ps2 : mon objectif c est d etre assistante juridique et c est quelque chose qui me tiens a coeur )

Par **sanremo34**, le **12/09/2005** à **14:11**

Salut cynthia,

je comprends ton appréhension mais pour l'instant je crois que tu devrais relâcher la pression,

au moins jusqu'aux résultats !! Sois positive et si tu as bossé pour les rattrappages (mais l'as

tu fait ??)  , il n'y a pas de raison.. 

Quant au fait de vouloir devenir assistante juridique, peut être qu'il existe d'autres filières pour y arriver comme par exemple un contrat de qualif dans un cabinet d'avocat ou autre et je crois d'ailleurs que le diplôme assistant juridique existe. Va voir sur le site des assistants (désolée je ne me rappelle plus l'adresse), tu auras peut être la réponse.

Sinon ne lâche pas l'affaire car motivation et travail sont la clé de la réussite. Bon courage et bonen chance !

Par **anonym**, le **12/09/2005** à **14:57**

le diplôme d'assistante juridique existe bien, je crois que c'est un DU. Il se fait en deux ans, avec des stages, c'est vraiment LA formation pour devenir assistante juridique, mais comme sanremo te l'a fait remarqué, il y a d'autres possibilités.  
attends tes résultats avant de t'emballer.

en tout cas, tu agrandis le cercle des étudiants en droit titulaires d'un BTS assistante de direction, avec sanremo on est déjà 3!!

Par **sanremo34**, le **13/09/2005** à **12:27**

[quote="anonym":2e306rs4]

en tout cas, tu agrandis le cercle des étudiants en droit titulaires d'un BTS assistante de direction, avec sanremo on est déjà 3!![/quote:2e306rs4]

8) :wink: :))

Exact ! Vive nous..  